



BUDGET 2013

Préavis municipal No 24/2012

Concernant le budget municipal pour l'année 2013

Délégué Municipal : Thierry Magnenat

Au Conseil communal de St-Cergue,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

BUDGET 2013

En vertu des dispositions de l'article 4 de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et des articles 89 et 89 du règlement communal du 11 décembre 2007, nous avons l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2013 adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 octobre 2012.

Il est établi, conformément au règlement du 14 septembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives du plan comptable du Département des Institutions et des Relations extérieures.

Forme

- Commentaires généraux
- Budget de fonctionnement par classification administrative avec renseignements complémentaires
- Budget de fonctionnement par nature

Annexe 1 :

Plan des dépenses d'investissements

Administration générale

La charge de travail est en augmentation. C'est le cas pour **l'administration communale** dans son ensemble, en lien avec l'augmentation de la population d'une part et, d'autre part une tendance affirmée à l'élévation du niveau d'exigences et d'attentes de la part des citoyens. Le rythme élevé des départs / arrivées d'habitants complète ce tableau.

C'est également le cas pour **les municipaux**, qui sont fortement sollicités par la complexité croissante des dossiers, par l'environnement politique en général (associations plus nombreuses et complexes, exigences imposées par le canton ou la confédération, etc.) ou également par le niveau de plus en plus élevé des attentes des concitoyens.

L'informatique est en constante adaptation, nécessitant des évolutions tant sur le plan des équipements que des logiciels. Le serveur de l'administration devra être remplacé et 2013 verra la mise en œuvre concrète d'un logiciel d'information du territoire (Service d'Information du Territoire - SIT) qui permettra une gestion plus efficace de domaines tels que les réseaux d'eaux ou le cadastre. Ceci nécessite également une implication des collaborateurs de l'administration et de la voirie.

De nouvelles **manifestations en faveur de la population** seront mises sur pied en 2013. En l'occurrence, une sortie des Aînés et une fête en faveur de toute la population seront organisées par la Municipalité, dans le but de renforcer la vie locale et de favoriser les contacts entre les habitants, conformément au programme de législature.

Tourisme

L'entrée en vigueur du nouveau contrat de prestation avec NRT n'est pas sans conséquence pour St-Cergue.

En effet, nous avons bénéficié jusqu'en 2012 du statut d'office du tourisme de la partie jurassienne de notre district avec à la clé une subvention de 60'000.-.

Dès 2013, un fonctionnement plus régional de Nyon Région Tourisme place St-Cergue comme « porte d'entrée » de la partie jurassienne du district, pendant que Rolle assurera le rôle de « porte d'entrée est » et Coppet celui de « porte d'entrée ouest ». L'uniformité du fonctionnement des différents sites de NRT implique pour St-Cergue une augmentation de la prise en charge des coûts de fonctionnement de notre office.

Afin de garder un équilibre entre les coûts et les besoins, tout en gardant le personnel formé, un nouvel horaire d'ouverture de notre office du tourisme sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2013, incluant une fermeture de trois semaines de notre office en périodes creuses

(avril et novembre). Cette adaptation correspond à l'évolution des besoins de notre société qui recourt de plus en plus aux plateformes électroniques.

Rappelons que St-Cergue a un besoin URGENT de redynamiser son tourisme afin de permettre aux prestataires locaux de vivre de leurs prestations !

Un élément très fort en est la labellisation du Parc Naturel Régional Jura Vaudois où St-Cergue pourra jouer un rôle important dans la stratégie touristique du Parc qui opte pour un concept ciblé sur les 3 cols (Mollendruz, Marchairuz, Givrine). Ce sera donc à nous de prendre nos responsabilités et de ne pas rater le « train » de l'aménagement des infrastructures du Col de la Givrine !

Transports publics

La halte des Cheseaux pourrait être réalisée en 2013-2014, selon le planning du NStCM, la mise à l'enquête publique, n'ayant suscité aucune opposition.

Les importants changements des trains régionaux et des horaires des CFF pour 2013 apportent peu de changements pour St-Cergue. Les horaires se rapprochent du cadencement de la demi-heure pour assurer les correspondances pour Lausanne et Genève. Le dernier train pour la Cure circulera une heure plus tard.

Les mesures d'accompagnement régionales sont à l'étude pour les quatre bassins versants des gares de Nyon, Gland, Coppet et Rolle. Pour St-Cergue il sera question de l'accessibilité à la gare et de la gestion coordonnées de stationnement de voitures et de vélos.

Finances

Le report des charges de l'Etat sur les communes continue de peser lourdement sur le budget communal, réduisant d'autant la capacité d'autofinancement. Si le fonds de péréquation est stable, en partie grâce aux retours thématiques, la facture sociale continue de prendre l'ascenseur, avec une avance demandée par le canton de plus de 1.8 MCHF (y compris OMSV).

Le coût de la réforme policière vaudoise a atteint son "rythme de croisière", avec un ponctionnement de 3.7 points d'impôts, contre les deux points initialement prévus par l'Etat.

Nos importants besoins en matière d'investissements dans les infrastructures ne pourront être financés qu'en partie grâce aux revenus de la vente des droits de superficie, ce qui nous permet de temporiser une augmentation d'impôts. Cependant, les produits de la vente des

droits de superficie ne peuvent être correctement anticipés, particulièrement dans le contexte économique difficile que nous traversons et allons vraisemblablement continuer de traverser en 2013.

Les projections en matière de rentrées fiscales sont en hausse, comptant sur une population de 2'250 habitants d'une part et sur la fin des effets correctifs que l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) a effectués ces dernières années d'autre part (important effet négatif en 2011, 2012 pas encore validé mais en meilleure voie selon les dernières projections).



Budget 2013

Conseil communal du 4 décembre 2012



Éléments clés du budget 2013 / Charges

- Augmentation effective des charges de 197 KCHF par rapport aux comptes 2011, hors affectation à réserve du produit de la vente des DDP de 770 KCHF
- Diminution des charges de 417 KCHF par rapport au budget 2012, toujours hors affectation à réserve du produit de la vente des DDP
- Pas d'amortissement extraordinaire (compte par nature 332), soit une diminution de 785 KCHF sur ce poste en relation avec le budget 2012
- Hausse des participations canton + communes (compte par nature 351 et 352) de 579 KCHF sur les comptes 2011 et de 402 KCHF sur le budget 2012 (facture sociale, écoles, tourisme et ASP)

Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Éléments clés du budget 2013 / Revenus

- Augmentation des revenus
 - 248 KCHF par rapport aux comptes 2011, hors produit de la vente des DDP et hors prélèvement à réserve (660 KCHF en 2011)
 - 492 KCHF, en faisant la même opération avec le budget 2012
 - revenus fiscaux en progression linéaire de 670 KCHF vis-à-vis des comptes 2011 et 237 KCHF sur le budget 2012 (base 2'250 hab.)
- Revenus du patrimoine (compte par nature 422 à 427) sont influencés par le produit de la vente de DDP à hauteur de 770 KCHF
- Revenus liés à la conjoncture (taxes de raccordement, nature 434 et part aux recettes cantonales, nature 441) fluctuent selon les prévisions des constructions futures (- 455 KCHF sur les comptes 2011)

Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Éléments clés du budget 2013 / Généralités

- Pas de prélèvement à réserve (nature 480) pour amortissement extraordinaire, d'où diminution importante de -660 KCHF sur les comptes 2011 et de -1'025 KCHF sur le budget 2012
- Le budget 2013 présente un déficit de 483 KCHF
- La marge d'autofinancement de 61 KCHF est très faible. Toutefois, en incluant les revenus extraordinaires liés aux ventes DDP, la marge passe à 831 KCHF

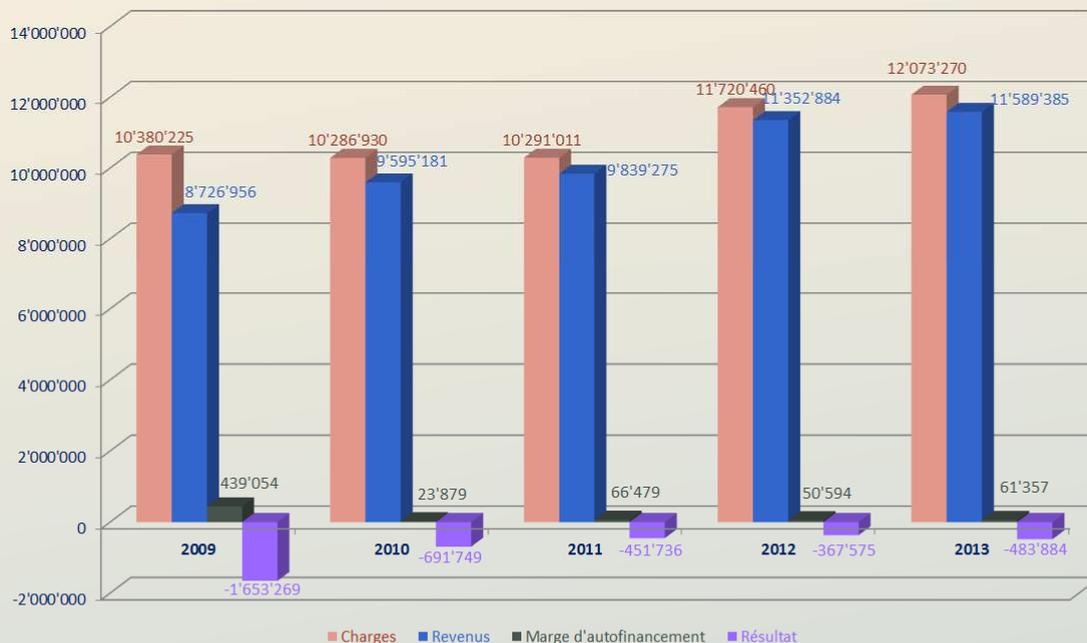
Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Zone de graphique



Comparatif des budgets 2009 à 2013



Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Comparaison budget 2013 – comptes 2011 et 2010

Comptes de fonctionnement épurés

Libellé	Budget 2013		Comptes 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	12'073'270	11'589'385	11'106'259	11'231'893	10'663'032	11'260'227
Gains comptables		- 770'100		0		0
Amortissements	- 415'390		-1'044'962		- 473'740	
Attributions fonds réserves	- 1'023'239		-459'132		- 346'304	
Prélèvements réserves		- 123'287		-783'421		- 174'589
Imputations internes	- 688'909	- 688'909	-694'217	-694'217	- 661'689	- 661'689
Total	9'945'732	10'007'089	8'907'948	9'754'255	9'181'299	10'423'949
Marge d'autofinancement		* 61'357		846'307		1'242'650

* Avec les gains comptables (ventes DDP), la MA s'élève à CHF 831'457.-

Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Evolution des charges financières par nature

Comptes par nature	Budget 2013	Comptes 2011	Ecart	%	Comptes 2010
Autorités & personnel	1'608'931	1'598'299	+ 10'632	+ 0,66 %	1'469'783
Biens, services & marchandises	2'731'190	2'457'927	+ 273'263	+ 11,11 %	2'407'546
Intérêts passifs	116'561	119'946	- 3'385	- 2,82 %	91'806
Remboursements & participations	4'925'240	4'345'805	+ 579'435	+ 13,33 %	4'974'457
Aides & subventions	510'760	225'614	+ 285'146	+ 126,38 %	178'015
TOTAL	9'892'682	8'747'591	+ 1'145'091	+ 12,95 %	9'121'607

Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Evolution des produits financiers par nature

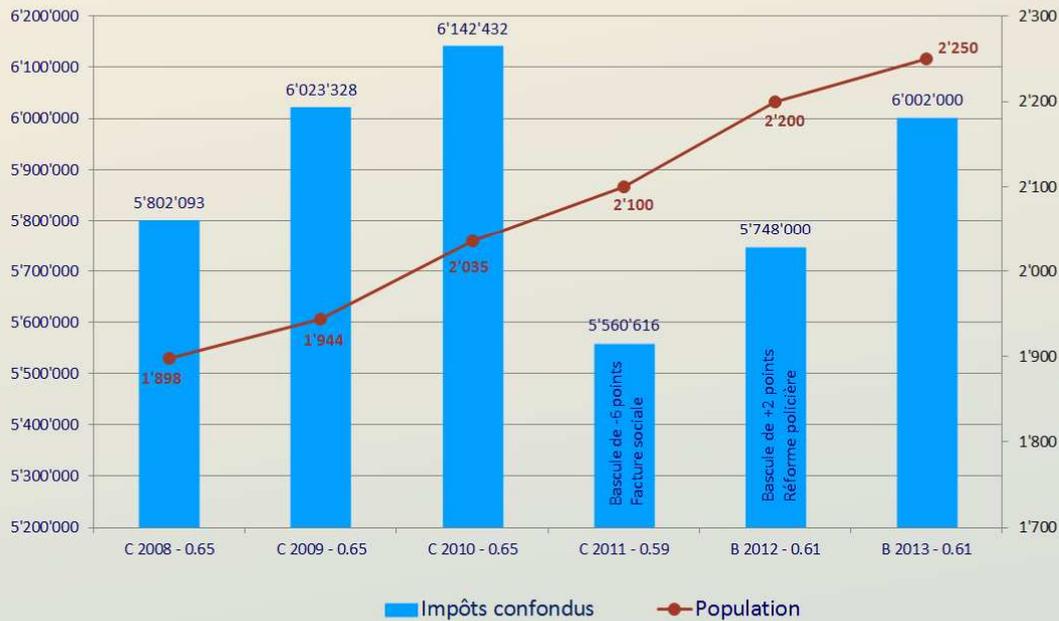
Comptes par nature	Budget 2013	Comptes 2011	Ecart Budget 2013 Comptes 2011	Ecart %	Comptes 2010
Impôts	5'718'500	5'048'347	+ 670'153	+ 13,27 %	5'727'506
Patentes & concessions	112'000	140'084	- 28'084	- 20,04 %	166'152
Revenus du patrimoine	1'691'725	791'345	+ 900'380	+ 113,77 %	736'062
Taxes & émoluments	1'939'260	2'174'116	- 234'856	- 10,80 %	1'926'489
Parts aux recettes cantonales	300'600	509'306	- 208'706	- 40,97 %	440'676
Participations & remboursements	1'010'105	1'087'794	- 77'689	- 7,14 %	1'423'569
Autres participations	5'000	3'261	+ 1'739	+ 53,32 %	3'496
TOTAL	10'777'190	9'754'253	1'022'937	+ 10,49 %	10'423'950

Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Evolution des impôts

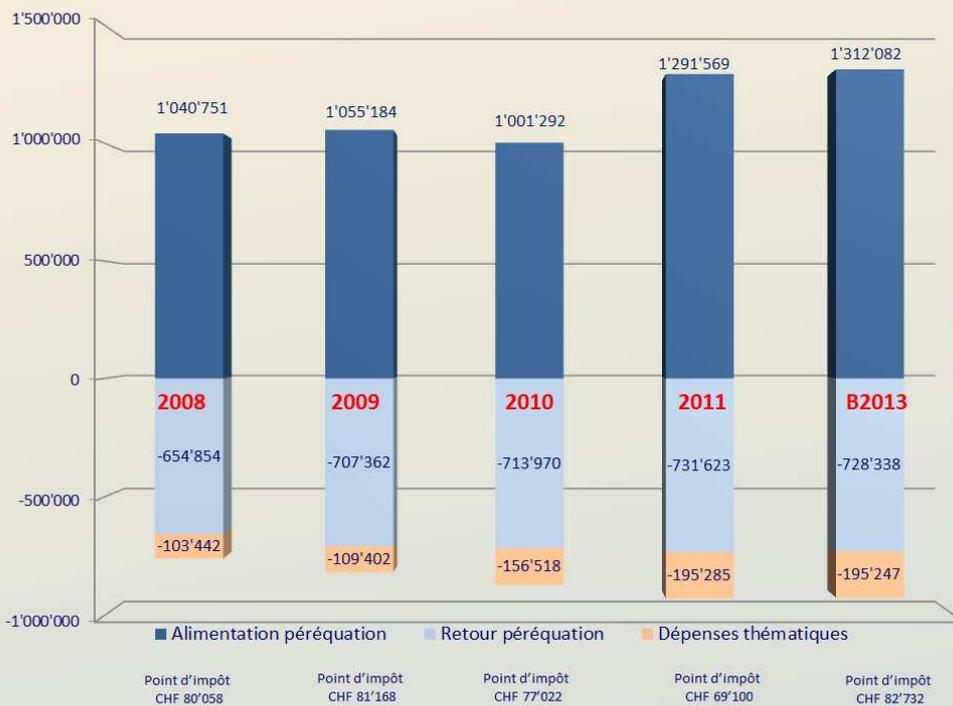


Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Evolution du fond de péréquation



• Dès 2011, nouveau système de perception

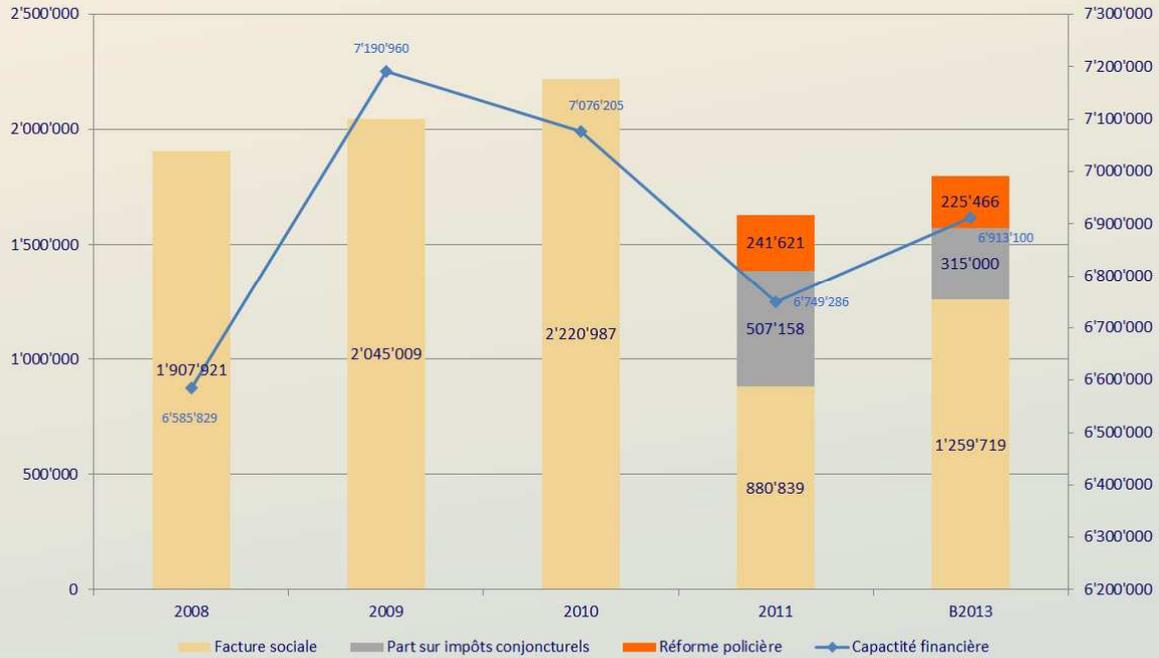
• Soldes nets
 - 2008 : Chf 282'455
 - 2009 : Chf 238'420
 - 2010 : Chf 130'804
 - 2012 : Chf 364'661
 - 2013 : Chf 388'497

Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Evolution de la facture sociale

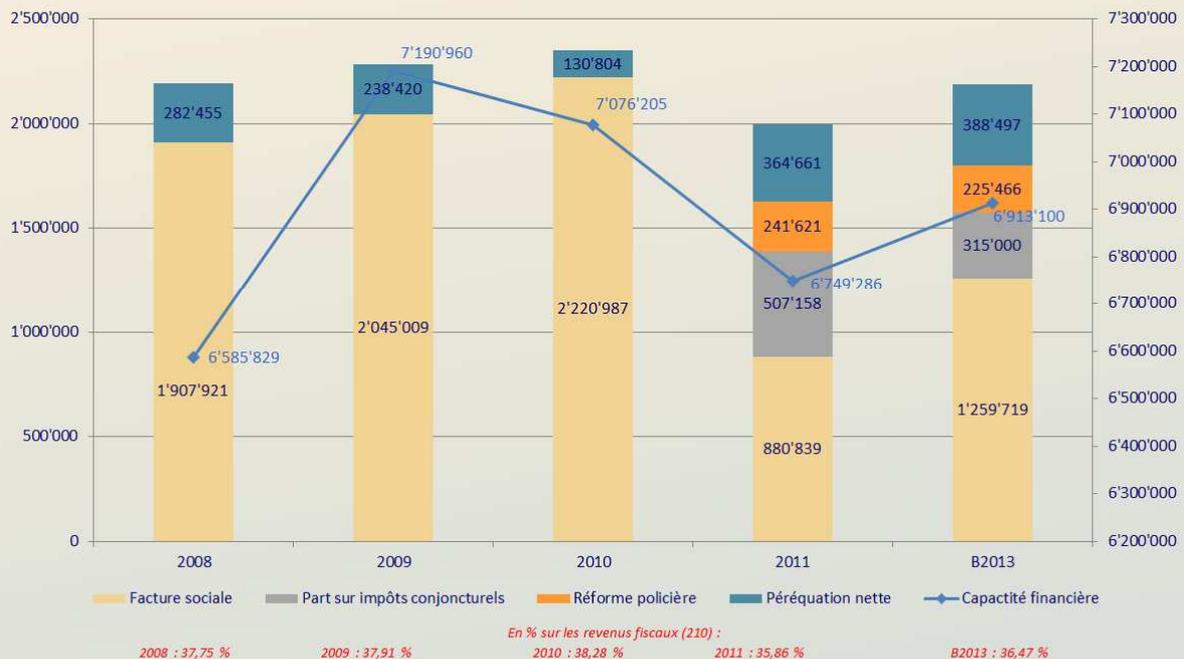


Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Evolution des péréquations totales en comparaison avec les revenus fiscaux



Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Evolution de la marge d'autofinancement



Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Etat des dettes et intérêts passifs



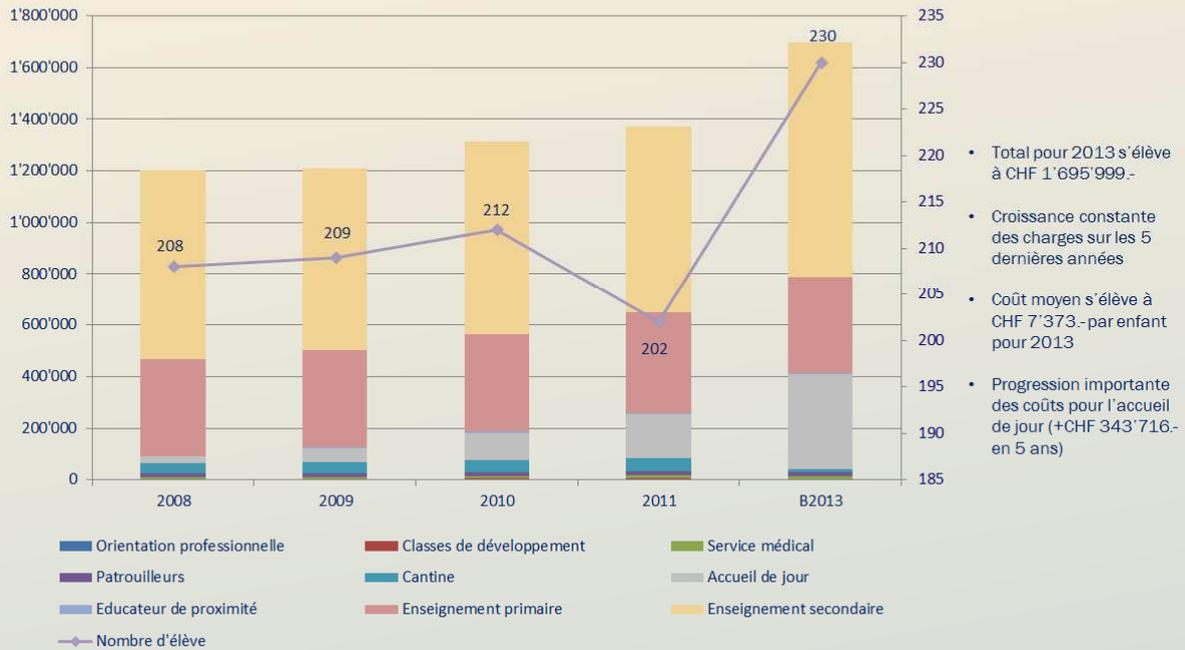
- La projection 2013 tient compte des préavis votés et des investissements envisagés
- Les investissements prévus seront partiellement financés par les revenus inhérents à la vente des droits de superficie

Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Evolution des coûts par enfants

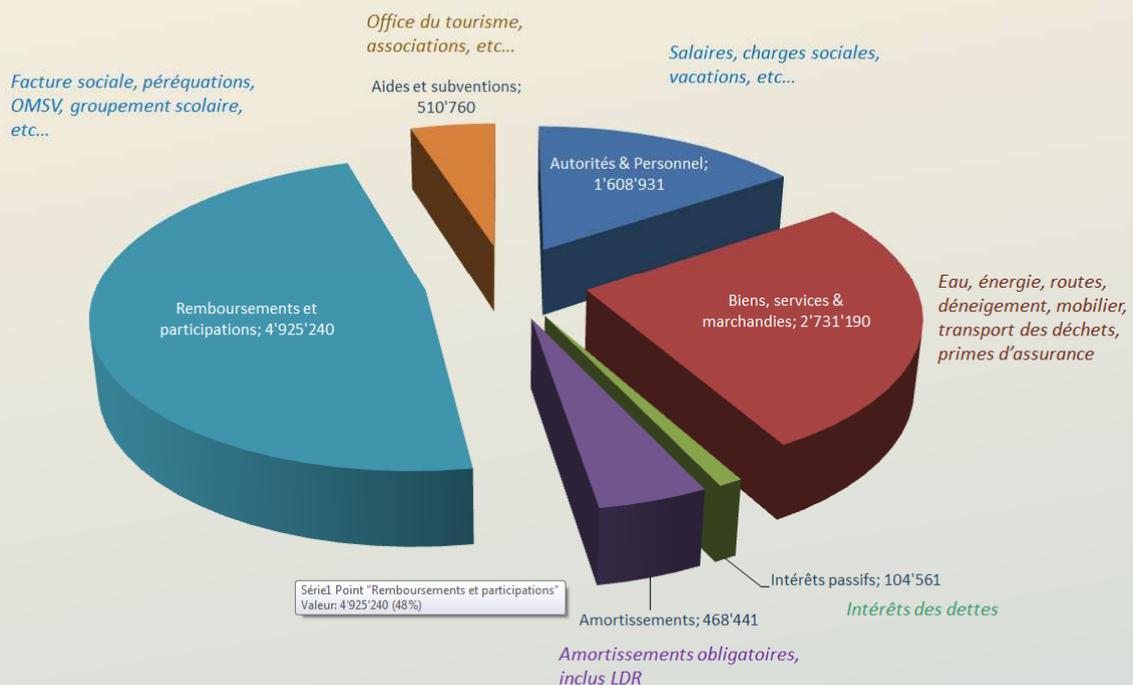


Conseil communal du 4 décembre 2012

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



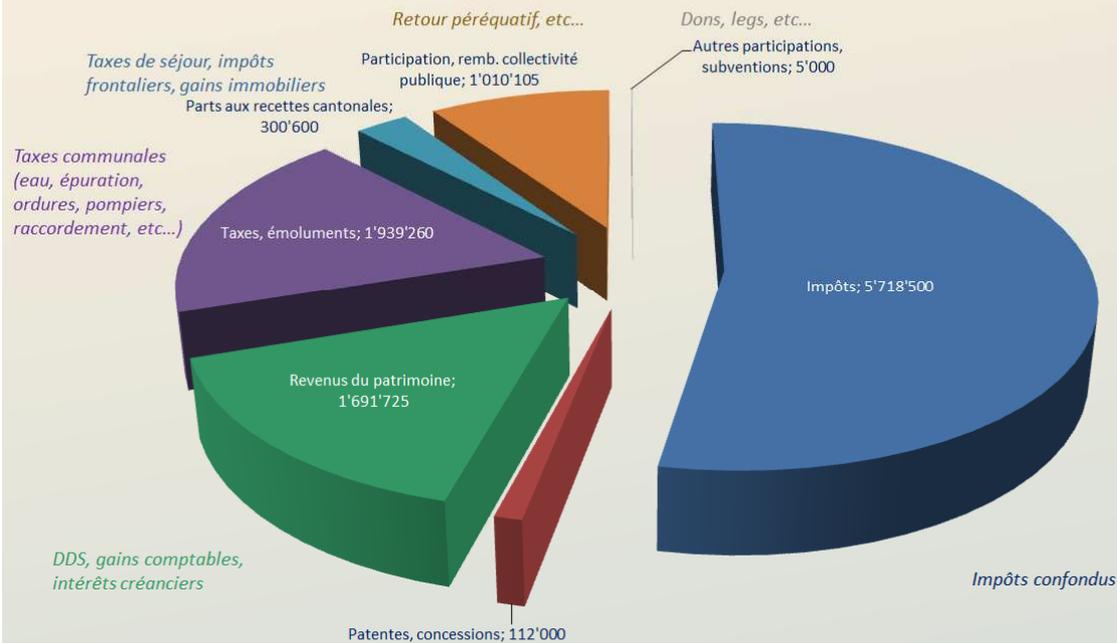
Décomposition des charges financières du budget 2013



Conseil communal du 4 décembre 2012



Décomposition des revenus financiers



Conseil communal du 4 décembre 2012



Conclusions

- Le budget a été élaboré au plus près de la réalité, selon les éléments connus au 15 octobre.
- Les recettes fiscales ont été estimées en tenant compte des deux bascules de points d'impôts (-6 points en 2011 / +2 points en 2012).
- La marge d'autofinancement reste positive, mais trop faible sur le long terme. La vente des DDP compense partiellement cette situation, sans toutefois apporter une réponse appropriée à long terme.
- L'année 2013 sera certainement une année charnière par rapport à une réflexion sur le taux d'imposition.
- La Municipalité recommande l'acceptation du budget 2013, tel que présenté.

Conseil communal du 4 décembre 2012

Terrain

Les ventes de terrains en Droit de Superficie permettront de financer les infrastructures figurant sur le plan des investissements et plus particulièrement les travaux de rénovation sur nos alpages, le parking de la Givrine

Forêts

L'économie forestière reste dans une phase très fragile ; le budget intègre toutefois une exploitation à 95 % des coupes annuelles qui devrait être faites.

Le budget inclut l'entretien de la route des Polonais.

Montagnes

Le Plan d'investissement des alpages attend toujours la visite des experts cantonaux et fédéraux afin de connaître le taux de subvention de chaque objet et de pouvoir ensuite être validé. Sans aucun doute il sera finalisé en 2013 avec une présentation d'un préavis pour le financement des travaux.

Bâtiments

Ecole

L'étude d'une construction scolaire, prévue dans le plan d'investissement, est d'actualité. La commune devra assurer le financement de cette étude et de la construction du bâtiment qui, une fois terminé, sera repris par l' AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs).

Urbanisme

Le schéma directeur (SD) et périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (Paca) du NStCM est en approbation auprès de services de l'Etat.

La parcelle du camping sera soumise à un PPA, conformément au règlement du plan général d'affectation.

Routes

L'aménagement du cheminement piétonnier des Mouilles (préavis N°21/2012) sera réalisé en 2013 et comprendra la pose de conduites électriques, de fibres optiques (TRN), le renouvellement de l'éclairage et le goudronnage.

Ordures ménagères

Gestion des déchets

Suite à un arrêté fédéral du 4 juillet 2011, le Canton doit faire appliquer la loi fédérale sur le principe du pollueur-payeur, ce qui implique la mise en place d'une taxe au sac ou d'une taxe au poids pour les déchets urbains incinérables et d'une taxe forfaitaire pour les autres types de déchets. Un préavis sera soumis au Conseil communal durant 2013 et un nouveau règlement sur la gestion des déchets sera préparé avec pour objectif de mettre cette nouvelle loi en application au plus tard le 1^{er} janvier 2014.

Epuration

L'étude du nouveau plan et règlement de protection autour des sources du Puits du Montant n'a pas été reprise par les communes propriétaires du captage, car les méthodes de détermination de la vulnérabilité des terrains sont contestées. Afin de pouvoir planifier les travaux nécessaires dans le village un concept pour notre PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) sera élaboré et soumis au SESA.

La problématique des eaux claires à La Cure est dépendante des travaux en France. Des chambres d'eaux usées vont devoir être rendues étanches aux Pralies en 2013 et 2014. L'étude est en cours.

Police

L'engagement des deux Assistants de Sécurité Publique (ASP) par les communes de St-Cergue, Arzier, Genolier, Givrins et Trélex aura lieu au 1^{er} janvier 2013. Après une formation obligatoire de 3 mois, les ASP pourront fonctionner pleinement et assurer une partie des tâches de sécurité publique que la gendarmerie a délaissées suite à la réforme policière et à la cessation du contrat de prestation qui nous liait à eux.

La commune de Genolier engagera les ASP et les facturera aux autres communes selon une clé de répartition convenue.

Cimetière

La réalisation d'un Columbarium et d'un Jardin du souvenir sera effectuée au printemps 2013 (préavis N°06/2012), répondant ainsi à une demande des habitants de St-Cergue.

Service du feu

L'effectif prévu en 2013 reste à 53 sapeurs-pompier. L'accent, mis sur la formation et les exercices, se poursuivra. Le SDIS dispose de matériel et de véhicules très performants qui permettent d'assurer le bon fonctionnement du service.

Selon la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) du 2 mars 2010 les communes doivent se regrouper en SDIS régionaux pour le 1^{er} janvier 2014 au plus tard. Les statuts et un nouveau règlement du SDIS régional seront soumis aux communes en 2013.

Sécurité sociale

Accueil de jour

L'AISGE a activé ses buts optionnels afin de reprendre l'accueil de jour de la petite enfance à partir du 1^{er} janvier 2013. Les structures d'accueil déjà existantes de St-Cergue, Arzier et Givrins, ainsi que les structures à venir seront regroupées sous une même direction dépendante de l'AISGE. Pour notre commune, la crèche-garderie des Petits Ecureuils et l'UAPE de Basse-Ruche (ouverte en août 2012) sont concernées.

Services industriels

Le projet du renouvellement de la station de pompage de Combe Froide et de la construction d'un nouveau réservoir prévu dans le PDDE (Plan Directeur de Distribution de l'Eau) a démarré en 2011. Compte tenu des nouvelles ressources de la commune de Trélex à Combe-Froide et des sondages à Givrins, une étude intercommunale est en cours pour trouver quelles synergies sont possibles.

La surveillance du réseau sera poursuivie afin de contenir l'achat d'eau pompée depuis la plaine. Les travaux de remplacement de conduites seront entrepris lorsque des opportunités se présenteront ou lorsque leur état l'exigera.

La conduite d'alimentation communale au chemin Bovay à l'Avant-Poste sera remplacée, suite à plusieurs fuites.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité à l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité

Oui le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accepter le budget communal pour l'année 2013 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du lundi 22 octobre 2012.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol

